

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉCISION DU MAIRE
DEC N° 2023.04.14/063



Thème : MARCHÉS PUBLICS – SERVICES

Objet : Convention de prestation de services pour des animations historiques 18^e siècle durant l'été 2023 à Briançon

Le Maire de la Ville de Briançon (Hautes-Alpes),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-22, L. 2122-23, L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date 03 juillet 2020 ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 03 juillet 2020 ;

VU la délibération n° DEL.2020.10.01/108 du conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2020 portant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° DEL.2023.02.08/16 du conseil municipal en date du 08 février 2023 portant sur le programme d'actions Ville d'art et d'histoire 2023 décidant d'engager la mise en œuvre d'une « reconstitution historique avec l'association « Les Régiments du Passé », nouvelle édition pour animer la cité durant le mois d'août 2023 » ;

Considérant que la création et la mise en œuvre d'animations historiques 18^e siècle pour l'été 2023 font partie intégrante des missions d'animation et de sensibilisation au patrimoine architectural, urbain et paysager menées par la Ville, via son service du Patrimoine, en tant que Ville d'art et d'histoire et membre du Réseau des Sites Majeurs de Vauban inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

Considérant que cette animation s'inscrit dans le cadre de la célébration du 15^e anniversaire de l'inscription des fortifications de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO.

DÉCIDE

Article 1

Il convient de signer avec l'association « Les Régiments du Passé », Puy-Fort-Eguilles, 47600

Nérac, représentée par sa présidente, Florence Casanova, une convention de prestation de services annexée à la présente décision.

Article 2

Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention de prestation de services avec l'association les Régiments du passé, Puy-Fort-Aiguille, 47600 Nérac, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Article 3

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en sous-préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les conditions réglementaires habituelles, publiée au recueil des actes administratifs de la Ville, notifiée à l'intéressé et transmise :

- Au représentant de l'État dans l'arrondissement de Briançon ;
- Au receveur municipal, Comptable Public assignataire.

Fait à Briançon, le **04 MAI 2023**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

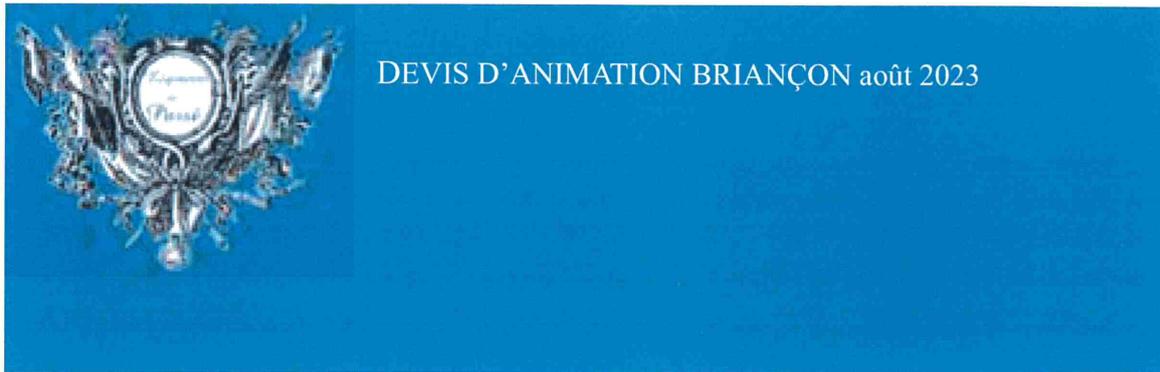
Transmise le : **04 MAI 2023**

Affichée le :

Notifiée le :

10 MAI 2023

10 MAI 2023



Descriptif général de l'animation

Animation historique à Briançon (05) par l'association les Régiments du Passé en uniforme du régiment Royal Ecossais.



Durée, dates et horaires de la manifestation

- L'animation se déroulera sur 7 jours du 7 au 13 août 2023
- Les horaires d'animation seront les suivants : 10h -12h et 15h-18h
- En cas d'animation en nocturne les horaires d'après-midi seront de 15h à 17h

Campement de figuration au jardin du Gouverneur

- Le campement devra se faire dans un lieu clos afin que le matériel soit en sécurité hors des visites qui y seront organisées.
- 6 bottes de paille devront être fournies par la ville pour garnir les paillasses du régiment.
A LA CHARGE DE LA COMMUNE
- La paille (et le bois éventuellement) devront être livrés au maximum la veille de la manifestation. Ces fournitures devront être acheminées sur le lieu du campement et devront être mis hors d'eau. A LA CHARGE DE LA COMMUNE

Animation au poste de garde de la porte de Pignerol

- Reconstitution du poste de garde et animation.
Le poste de garde devra comporter un chalit pour les soldats ainsi qu'une table et des bancs. Chalit, table et bancs sont A LA CHARGE DE LA COMMUNE
- Les services de la commune seront éventuellement sollicités pour compléter le visuel de la chambre de l'officier (portrait de Monsieur de Vauban par exemple).

Stationnement des véhicules, déchargement et chargement du matériel

- **Une possibilité de stationnement en sécurité sur un espace communal gratuit** devra être fournie à tous les véhicules de l'association (10 véhicules maximum dont un fourgon) à compter de la veille et jusqu'au lendemain de la semaine d'animation, au moins un de ces véhicules devra pouvoir stationner gratuitement à proximité de la Porte de Pignerol, A LA CHARGE DE LA COMMUNE.

Uniformes et matériel utilisés lors de l'animation

L'association des Régiments du Passé utilise des répliques d'uniformes et matériel du 18^e siècle, reproduits à partir de sources historiques.

Les effets et matériels utilisés lors de l'animation sont les suivants :

- **Uniforme complet du royal Ecosais**
- **Buffleteries réglementaires**
- **Fortes épées**
- **Fusils à silex**
- **Pièces de remplacement pour les fusils (ressorts, noix, silex, etc.)**
- **Poudre noire entre 5 et 8 kilogrammes**
- **Drapeau colonel du régiment**
- **Tambour armorié du régiment**
- **Costumes populaires féminins**
- **Tentes troupe en toile grège**
- **Lanternes**
- **Jeux d'époque**

Programme d'animation proposé

Les animations suivantes sont à répartir sur les 7 jours en accord avec l'association des Régiments du Passé.

Vie du soldat

- **Descriptif : Animation au bivouac destinée à présenter la vie du soldat : mode de couchage, paquetage, alimentation, conditions de vie, etc. En parallèle, présentation de la place de la femme dans les armées du XVIII^e siècle ainsi que de la mode populaire.**
- **Durée : En continu sauf lors des autres animations.**
- **Fréquence : En continu sauf lors des autres animations.**

Ecole du soldat

- **Descriptif :** Animation destinée aux enfants. Enrôlement d'un groupe d'enfant dans le régiment avec feuille de conscription, explication de la vie du soldat et réalisation d'un atelier. Les Régiments du Passé participeront au recrutement et à la délivrance de la feuille de conscription.
- **Durée :** 1h
- **Fréquence :** 3 ateliers maximum et 1 atelier maximum par jour.

Attaque de la demi-lune

- **Descriptif :** Animation dans la demi lune du bastion de la Collégiale à la place de Porte de Pignerol destinée à mettre en évidence le système de défense fortifié. Manœuvres et tirs de démonstration. Possibilité de commentaire par un membre de l'association effectué sur les remparts.
- **Durée :** 15 min
- **Fréquence :** 3 attaques maximum par semaine et 1 attaque maximum par jour.

Visite au fort des Trois Têtes

- En accord avec les guides, cette visite sera être effectuée deux fois par semaine. Les soldats monteront au fort avant l'arrivée des visiteurs accompagnés des guides conférenciers dans le cadre de visites spectacles.

Saynète d'animation

- **Descriptif :** Saynète dont le scénario sera suggéré par le service du patrimoine et selon des faits historiques. L'association élaborera une intervention dans un lieu défini de la vieille ville afin de surprendre le public et de lui transmettre un fait marquant de l'histoire de la ville. Plusieurs scénarios possibles. Ces interventions se feront dans le cadre de visites spectacles du service du patrimoine de la ville.
- **Durée :** 3 à 10 min
- **Fréquence :** 6 saynètes maximum par semaine et 2 saynètes maximum par jour

Descente et remontée de la Gargouille

- **Descriptif :** Défilé du régiment dans la rue principale de la vieille ville. Ce défilé ne se fera que dans le but d'aller réaliser une animation (saynète ou autre).
- **Durée :** variable
- **Fréquence :** Si la descente est remontée de la gargouille doit être quotidienne elle pourra être faite en effectif réduit et au maximum 1 fois par jour.

Relève de la garde

- **Descriptif : Soldats postés en factions à différents endroits stratégiques de l'entrée de ville (extérieur des remparts, porte de Pignerol, etc.). Relèves effectuées à heures fixes par un gradé et la garde montante.**
- **Durée : 2 min**
- **Fréquence : 9 relèves de la garde maximum par semaine et 2 maximum par jour**

Escarmouche

- **Descriptif : Simulation d'attaque et de riposte de tirs effectuée à des endroits stratégiques (pont d'Asfeld par exemple).**
- **Durée : 10 à 20 min**
- **Fréquence : 1 escarmouche maximum par semaine**

A noter :

Toute prestation non citée expressément dans le devis pourra faire l'objet d'une discussion séparée.

Participants

Pour cette animation, l'association des Régiments du Passé fournira les participants suivants

- **de 10 à 15; soldats, officiers, femmes du peuple**

Le nombre de participants minimal est donc fixé à 10, les effectifs seront susceptibles d'être plus importants en fonction des disponibilités des membres de l'association.

Tarif

Le tarif tient compte:

- du transport du matériel et des participants (membres répartis sur tout le territoire),
- de leur hébergement en gîte et nourriture.
- des matériels et équipements et de leur entretien (nettoyage des uniformes en pressing après la manifestation, remplacement des silex et autres pièces sur les fusils, produits d'entretien des armes...),
- des animations cités précédemment,

Le présent devis tient compte des augmentations de prix générales constatées au jour de sa rédaction.

il n'inclut pas les installations et matériel à la charge de la commune devant être installés pour l'occasion.

TARIF : 16200€

L'association des Régiments du Passé n'est pas soumise à la TVA.

Modalités de règlement 50% avant la manifestation, le solde 15 jours après sa clôture.

Engagement

Le détail des animations et le programme seront définis après acceptation de la proposition.

L'engagement ne sera effectif qu'après l'établissement d'un contrat mentionnant les obligations des deux parties et approuvé par elles deux.